



**Actions de sensibilisation sur les sites Natura 2000 « Vallée de l'Orbieu »,  
« Hautes-Corbières », « Vallée du Torgan », « Corbières Orientales »,  
« Corbières Occidentales » et « Basses Corbières » - année 2024**

-

**Lettre de commande**

**Marché de prestation intellectuelle et de service**

*Mode de consultation : procédure adaptée*

Date limite de remise des plis : le 19 février à 12h

**Maître d'ouvrage**

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes  
2, rue de la cave coopérative  
11350 TUCHAN

**Contact**

Aurore LLEDO, chargée de mission Natura 2000  
07 72 51 99 57  
04 68 42 77 02  
[a.lledo@corbieres-fenouilledes.fr](mailto:a.lledo@corbieres-fenouilledes.fr)





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

## Table des matières

1	Présentation de la demande .....	1
2	Présentation des zones concernées.....	2
3	Cahiers des charges .....	3
	• Animations à destination du grand public .....	3
	• Animations scolaires.....	5
	• LOT n°1 : Animations Grand public sur les ZPS de l'Aude.....	5
	• LOT n°2 : Animations Grand public sur les ZSC de l'Aude .....	6
	• LOT n°3 : Animations scolaires sur les sites Natura 2000 de l'Aude .....	7
	• LOT n°4 : Animation Grand public sur la ZPS des Pyrénées-Orientales.....	9
	• LOT n°5 : Animation scolaire dans le département des Pyrénées-Orientales .....	10
4	Consultation et présentation de l'offre.....	10
	• Calendrier de consultation.....	10
	• Contenu de l'offre .....	10
	• Plafond financier de l'étude .....	11
	• Date et délai d'exécution .....	11
	• Propriété des données, droit d'utilisation et confidentialité .....	11
	• Modalité de validation de l'offre .....	11
5	Critères de sélection et pondération.....	12
6	Acte d'engagement .....	12
	ANNEXE 1 : Fiche bilan d'animation Grand public – Modèle type .....	16
	ANNEXE 2 : Contrat de cession gratuite des droits patrimoniaux d'auteur .....	17





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

## 1 Présentation de la demande

Le présent cahier des charges définit les prestations attendues pour les sites Natura 2000 « Corbières orientales - FR9112008 », « Corbières occidentales - FR9112027 », « Hautes-Corbières - FR9112028 », « Basses-Corbières - FR9110111 », « Vallée de l'Orbieu - FR9101489 » et « Vallée du Torgan - FR9101458 », animés par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes (PNRCF), sur le volet sensibilisation. Trois chargés de missions Natura 2000 ont pour mission l'animation de ces sites :

- \* Site « Basses Corbières » : Rémi PESDAY (r.pescay@corbieres-fenouilledes.fr)
- \* Sites « Corbières occidentales » et « Corbières orientales » : Aurore LLEDO (a.lledo@corbieres-fenouilledes.fr)
- \* Sites « Hautes-Corbières », « Vallée de l'Orbieu » et « Vallée du Torgan » : John HOLLIDAY (j.holliday@corbieres-fenouilledes.fr) ;

La structure experte en action de sensibilisation appuiera les chargés de mission Natura 2000 des sites dans les domaines suivants :

- \* Animations auprès du grand public sur les 6 sites Natura 2000 ;
- \* Animations auprès du public scolaire sur les 6 sites Natura 2000.
- \* Cette prestation fait l'objet d'une demande de subvention (7.6.2 Animation des documents de gestion des sites Natura 2000) auprès de la Région Occitanie.

Le nombre d'animations attendues sera réparti en fonction des sites Natura 2000 comme dans le tableau ci-dessous.

	<b>Corbières Orientales</b>	<b>Corbières Occidentales</b>	<b>Hautes-Corbières</b>	<b>Basses-Corbières</b>	<b>Vallée de l'Orbieu</b>	<b>Vallée du Torgan</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Animations grand public</b>	2	2	1	2	3	1	11
<b>Animations auprès du public scolaire</b>	4 animations sur 2 écoles	4 animations sur 2 écoles	4 animations sur 1 école	3 animations sur 3 écoles	4 animations sur 2 écoles	2 animations sur 1 école	21





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

## 2 Présentation des zones concernées

Les zones d'intervention se situent dans le département de l'Aude et dans les Pyrénées orientales, sur six sites Natura 2000. Elles correspondent aux périmètres des sites suivants.

### Zones de Protection Spéciales (ZPS) :

- \* ZPS « Corbières orientales »  
Code FR9112008  
Superficie : 25 429 ha ;  
Lien vers le DOCOB : <http://corbieres.n2000.fr/les-sites-des-corbieres/corbieres-orientales-zps>
  
- \* ZPS « Corbières occidentales »  
Code FR9112027  
Superficie : 22 965 ha ;  
Lien vers le DOCOB : <http://corbieres.n2000.fr/les-sites-des-corbieres/corbieres-occidentales-zps>
  
- \* ZPS « Basses Corbières »  
Code FR9110111  
Superficie : 29 495 ha ;  
Lien vers le DOCOB : <https://corbieres.n2000.fr/les-sites-des-corbieres/basses-corbieres-zps>
  
- \* ZPS « Hautes-Corbières »  
Code FR9112028  
Superficie : 28 398 ha ;  
Lien vers le DOCOB : <http://corbieres.n2000.fr/lessites-des-corbieres/hautes-corbieres-zps>

### Zones Spéciales de Conservation :

- \* « Vallée de l'Orbieu »  
Code FR9101489  
Superficie : 17 438 ha ;  
Lien vers le DOCOB : <http://corbieres.n2000.fr/lessites-des-corbieres/vallee-de-l-orbieu-sic/document-d-objectifs>
  
- \* « Vallée du Torgan »  
Code FR9101458





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Superficie : 1 009 ha ;

Lien vers le DOCOB : <http://corbieres.n2000.fr/lessites-des-corbieres/vallee-du-torgan-sic/document-d-objectifs>

### 3 Cahiers des charges

**Cette commande se décompose en 5 lots** : Les animations sont séparées par département. Au sein d'un même département, les animations scolaires, les animations Grand public sur ZSC et les animations grand public sur ZPS font chacune l'objet d'un lot.

**Le cahier des charges pour les animations grand public est identique pour les lots n°1, n°2 et n°3, et le cahier des charges relatifs aux animations scolaires est identique pour les lots n°4 et n°5.** Ces cahiers des charges sont présentés ci-dessous. Le détail des animations est ensuite explicité par lot de la page 5 à la page 9.

#### ➤ Animations à destination du grand public

##### **Préparation de l'animation :**

- \* Le contenu pédagogique de chaque animation sera défini avec le ou la chargé(e) de mission du site concerné(e).
- \* La structure animatrice est en charge de la production des documents de communication (affiches, articles de presse...) et de leur diffusion. Un appui du prestataire comme relai pourra être demandé.
- \* Les événements à destination du grand public seront inclus dans le programme d'animation du PNR Corbières-Fenouillèdes, ainsi que dans le programme d'animations « ENSEMBLE » des espaces naturels sensibles de l'Aude pour les animations se déroulant tout ou partie dans le périmètre d'un Espace naturel sensible de l'Aude. **Les dates, les lieux et les thématiques, lorsqu'ils sont définis, sont fixés.**
- \* **Le prestataire est en charge de la préparation** en amont de l'animation, en identifiant le parcours et le lieu précis de l'animation.
- \* **En cas d'annulation** par le prestataire ou par la structure animatrice (en cas de nombre insuffisant d'inscrits ou conditions météorologiques exécrales), l'animation devra être reportée à une date entrant dans le calendrier de la demande de subvention (maximum 31 décembre 2024).





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

## **Déroulé de l'animation :**

- \* Le prestataire assure l'animation avec le matériel adéquat (jumelles, longues vues, vidéoprojecteur...) en fonction du thème de l'action et du public visé.
- \* Lors d'une animation, une **distribution du livret des Oiseaux des Corbières** pourra être faite (stock de la structure animatrice).
- \* Une présentation du contexte sera systématiquement faite en introduction de l'animation par le chargé de mission Natura 2000 en charge du site :
  - o PNR Corbières-Fenouillèdes ;
  - o Présentation du réseau Natura 2000, du site concerné, et des actions qui leur sont propres.
- \* Dans la mesure du possible, **le ou la chargé(e) de mission du site sera présent(e) lors de l'animation.**

## **Bilan de l'animation :**

- \* Pour chaque animation, un **bilan devra être produit**. Lorsque l'animation est inscrite dans le programme d'animations ENSEMBLE, ce bilan devra être directement saisi en ligne (le lien sera fourni ultérieurement). Pour les animations ne figurant pas dans ce programme, la fiche bilan du PNR devra être renseignée et retournée à la structure animatrice avant le 31 décembre 2024 (cf. modèle en [annexe 1](#)) ; il inclura des photographies (demande préalable d'autorisation auprès des participants), le nombre de participants, etc. Par ailleurs, le prestataire qui réalise les animations cède au PNR CF les droits patrimoniaux des photographies réalisées dans le cadre de la prestation ; toute utilisation des photographies à des fins de communication, d'information et de sensibilisation est autorisée lorsque celles-ci sont utilisées dans un but non commercial.

La biodiversité dans son ensemble pourra être observée et/ou évoquée durant une animation. Toutefois, les animations se déroulant sur les ZPS devront mettre l'accent sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaires, leur écologie, leur cycle de reproduction, mais aussi les mesures de conservation et de protection de ces espèces, et les menaces qui pèsent sur elles. Il en va de même pour les animations se déroulant sur les ZSC où les espèces et habitats d'intérêts communautaires identifiés dans la directive européenne « Habitats, faune et flore » (mammifères, odonates, reptiles, amphibiens, ...) devront être mis à l'honneur.





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

## ➤ Animations scolaires

Ces interventions se dérouleront avec les écoles des sites Natura 2000 « Vallée de l'Orbieu », « Vallée du Torgan », « Hautes-Corbières », « Corbières Orientales », « Corbières Occidentales » et « Basses Corbières ». Chaque intervention se décomposera en deux demi-journées d'animation :

- \* Une demi-journée de théorie, en classe
- \* Une demi-journée de pratique, sur le terrain

Dans un premier temps, les dates, les écoles ciblées et le choix de la thématique des animations scolaires devront être définis avec les animateurs des sites Natura 2000. Dans un second temps, leur programmation devra être réalisée et transmise aux chargés de mission avant le 1er octobre 2024, afin d'anticiper d'éventuels reports.

En cas d'annulation, l'animation devra être reportée à une date ultérieure et avant le 31 décembre 2024.

Le prestataire assure l'animation avec le matériel adéquat en fonction du thème de l'action et du public visé.

Le prestataire est en charge de :

- \* la prise de contact avec l'école et de l'organisation de l'animation
- \* la préparation en amont de l'animation
- \* l'animation
- \* la production et la transmission d'un bilan de l'animation, incluant photos, nombre d'élèves, une appréciation générale sur le déroulé, etc. avant le 31 décembre 2024.

Pour l'ensemble des animations scolaires, une présentation du contexte sera systématiquement faite lors de la prise de contact avec l'école et de la première animation du PNR Corbières-Fenouillèdes et de Natura 2000, du site concerné, et des actions qui leur sont propres.

Suivant qu'il s'agisse d'une ZPS ou d'une ZSC, les animations devront aborder la conservation et la préservation des espèces et/ou des habitats d'intérêt communautaire du site concerné. Bien évidemment, la biodiversité dans son ensemble pourra être observée et/ou évoquée. Les enjeux de chaque site pourront être également abordés.

## ➤ LOT n°1 : Animations Grand public sur les ZPS de l'Aude

Ce lot concerne les quatre Zones de Protection Spéciales « Hautes-Corbières », « Corbières occidentales », « Corbières orientales » et « Basses-Corbières ». Le tableau ci-dessous indique le nombre



d'animations Grand public attendues pour chaque site Natura 2000 et propose les thématiques à présenter pour chaque animation.

Site Natura 2000 concerné	Thématique		Date	Commune	Format	Durée	Animation située dans un ENS
ZPS Hautes-Corbières	Découverte de l'agro-écologie – rencontre du GAEC Petit bois		15/09	Granès	Sortie	Demi-journée	Non
ZPS Corbières orientales	Les oiseaux de Fontfroide		20/04	Narbonne	Sortie	Demi-journée	Oui
	Balade découverte des oiseaux		01/06	Villeneuve-les-Corbières	Sortie	Demi-journée	Non
ZPS Corbières occidentales	Initiation à l'ornithologie	Cours théorique	04/05	Villeroque-Termenès	En salle	Demi-journée	Oui
		Pratique sur terrain	18/05		Sortie	Demi-journée	Oui
ZPS Basses-Corbières	Engoulevant et astronomie		12/07	Cucugnan	Conférence + sortie nocturne	Demi-journée (soirée)	Oui

## ➤ LOT n°2 : Animations Grand public sur les ZSC de l'Aude

Ce lot concerne les deux Zones spéciales de Conservation « Vallée de l'Orbieu » et « Vallée du Torgan ». Le tableau ci-dessous indique le nombre d'animations Grand public attendues pour chaque site Natura 2000 et propose les thématiques à présenter pour chaque animation.





Site Natura 2000 concerné	Thématique	Date	Commune	Format	Durée	Animation située dans un ENS
ZSC Vallée de l'Orbieu	Histoires de plantes sauvages	12/05	Saint-Pierre-des-Champs	Sortie	Journée	Oui
	La biodiversité en kayak	28/04	Ferrals-les-Corbières	Sortie	Journée	Non
	La nuit de la chauve-souris	24/08	Lagrasse	Conférence + sortie nocturne	Demi-journée (soirée)	Oui
ZSC Vallée du Torgan	Jour de la nuit	12/10	Montgaillard	Conférence + sortie nocturne	Demi-journée (soirée)	Oui

### ➤ LOT n°3 : Animations scolaires sur les sites Natura 2000 de l'Aude

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'animations scolaires attendues sur les six sites Natura 2000 situés dans l'Aude, et propose des thématiques à présenter pour chaque animation.

Site visé	Nombre d'animations/site visé	Proposition des thématiques (liste non exhaustive)	Dates
ZSC Vallée de l'Orbieu	4	Accompagnement d'une école dans l'animation d'une Aire Terrestre Éducative (Ferrals-les-Corbières)	A déterminer (A réaliser avant le 31 décembre 2024)
		Qu'est-ce que la dynamique naturelle d'une rivière ?  Faut-il réglementer les espaces naturels ?	
ZSC Vallée du Torgan	2	Comment observer la biodiversité ?  Faut-il agir pour préserver la biodiversité ?	
ZPS Hautes Corbières	4	Accompagnement d'une école dans l'animation d'une Aire Terrestre Éducative (Mouthoumet)	
ZPS Corbières occidentales	4	Activités humaines et préservation des Oiseaux	
ZPS Corbières orientales	4	Quels habitats pour quels oiseaux ?	
ZPS Basses-Corbières	2	À quoi sert un vautour ?	

## **Projets d'Aires Terrestres Educatives (ATE)**

### **Création d'une ATE avec l'école de Ferrals-les-Corbières**

Ce projet se déroulera avec une école du site Natura 2000 « Vallée de l'Orbieu ». L'objectif est de développer un projet où les élèves deviennent acteurs de la gestion participative d'un bien commun suivant les principes des Aires Terrestres Éducatives proposés par l'Office Français de la Biodiversité. L'école devra s'impliquer sur une démarche à moyen terme (au minimum 2 ans). Elle sera préalablement identifiée en amont par l'animateur Natura 2000 qui rencontrera les écoles susceptibles d'être intéressés.





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

Le prestataire sera en charge de :

- \* La participation à une réunion de lancement avec l'animateur Natura 2000 et l'enseignant
- \* La présentation du projet aux élèves et le choix d'une zone (sans statut de protection) d'environ 1 ha avec eux
- \* L'animation d'une sur le site pour réaliser un diagnostic écologique avec les élèves

### **Poursuite de l'ATE de Mouthoumet**

Le prestataire est en charge d'accompagner les élèves dans le choix et la mise en place d'actions de conservation sur l'ATE de Mouthoumet. Cet accompagnement fera de sorte que le projet soit mené par les élèves : le prestataire veillera à ne pas orienter le projet.

Par ailleurs, pour ces deux ATE, le prestataire a pour mission :

- \* le lien avec la Chargée de mission Éducation à l'Environnement et au Développement Durable du PNR Corbières-Fenouillèdes pour l'ingénierie et la communication du projet ;
- \* la production et la transmission d'un bilan de l'animation, incluant photos, nombre d'élèves, une appréciation générale sur le déroulé, etc.

L'ensemble de ces actions doit être achevé avant le 31 décembre 2024.

### **➤ LOT n°4 : Animation Grand public sur la ZPS des Pyrénées-Orientales**

Ce lot concerne la Zone de Protection Spéciale « Basses-Corbières ». Le tableau ci-dessous présente l'animation Grand public souhaitée sur ce site Natura 2000.

<b>Site Natura 2000 concerné</b>	<b>Thématique</b>	<b>Date</b>	<b>Commune</b>	<b>Format</b>	<b>Durée</b>
ZPS Basses Corbières	Balade oeno-ornithologique	08/06	Saint-Martin-de-Fenouillet	Sortie	Demi-journée





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

## ➤ LOT n°5 : Animation scolaire dans le département des Pyrénées-Orientales

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'animations scolaires attendues sur le site Natura 2000 « Basses-Corbières », et propose des thématiques à présenter durant les interventions.

Site visé	Nombre d'animations/site visé	Proposition des thématiques (Liste non exhaustive)	Dates
ZPS Basses Corbières	1	Activités humaines et préservation des oiseaux  Quels habitats pour quels oiseaux ?	A déterminer (A réaliser avant le 31 décembre 2024)

## 4 Consultation et présentation de l'offre

### ➤ Calendrier de consultation

Le présent cahier des charges est disponible sur le site internet du PNR CF (<https://www.parc.corbieres-fenouilledes.fr/>)

- Date limite de réception des offres et conditions de remises

**Les offres sont à envoyer avant le 19 février 2024 à 12h00.**

La remise des plis est prévue uniquement par voie numérique dématérialisée. Le pli est à remettre par mail à [commande-publique@corbieres-fenouilledes.fr](mailto:commande-publique@corbieres-fenouilledes.fr).

Les dossiers reçus après cette date butoir ne seront pas analysés.

### ➤ Contenu de l'offre

Par lot, les candidats fourniront à l'appui de leur proposition :

- \* une note précisant la méthodologie qu'ils envisagent de mettre en œuvre pour mener à bien l'ensemble de la démarche ;
- \* la liste des références des animations déjà conduites dans les domaines considérés et les noms, qualités et compétences des personnels mis à disposition pour la réalisation de la prestation ;





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



- \* un calendrier prévisionnel des différentes phases de la prestation, le délai d'exécution des travaux étant fixé au 31 décembre 2024 maximum ;
- \* une proposition financière : détail descriptif et estimatif de la prestation avec montants TTC exprimés en Euros.
- \* L'acte d'engagement complété et signé

Le candidat pourra répondre à plusieurs lots.

### ➤ Plafond financier de l'étude

Le budget dédié à la réalisation de la mission ne pourra pas dépasser **13 000 euros TTC**, tous lots confondus.

Le **coût d'une animation pour une demi-journée**, phase de préparation incluse, **est estimé à 400 euros TTC**. Le **coût d'une animation pour une journée**, phase de préparation incluse, **est estimé à 500 euros TTC**.

### ➤ Date et délai d'exécution

Le marché commence à la date de la notification de son attribution (bon pour accord) et devra être terminé le 31 décembre 2024, la structure animatrice ayant reçu l'ensemble des bilans d'animation à cette date.

### ➤ Propriété des données, droit d'utilisation et confidentialité

Le PNRCF est destinataire de tous les documents réalisés (exemplaire papier et fichier numérique). Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser en tant que de besoin à des fins non commerciales.

Le prestataire cède au PNRCF les droits patrimoniaux des photographies réalisées dans le cadre de ces animations ; toute utilisation des photographies à des fins de communication, d'information et de sensibilisation est autorisée lorsque celles-ci sont utilisées dans un but non commercial (cf. contrat de cession gratuite des droits patrimoniaux d'auteur en Annexe 2).

### ➤ Modalité de validation de l'offre

La notification de l'attribution du marché ne pourra être faite qu'après un retour officiel des services de la Région relatif à l'enveloppe « Animation 2024 des sites Natura 2000 » demandée par le PNR CF, dans le cadre du dialogue de gestion.





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

## 5 Critères de sélection et pondération

Les offres conformes au dossier de consultation reçoivent une note sur vingt points, pondérée au vu des critères suivants :

- \* le prix (40 %) ;
- \* la valeur technique (60 %) comprenant :
  - la pertinence de l'analyse du contexte de la mission, de la compréhension de l'opération et des enjeux ;
  - la pertinence de la composition de l'équipe et l'adéquation des moyens à la mission, références et expériences ;
  - le planning détaillé des prestations ;
  - la pertinence de la méthodologie proposée par étape opérationnelle et justification du planning prévisionnel.

## 6 Acte d'engagement

Le détail de la commande se trouve dans le tableau ci-dessous.

### Lot n°1 :

Aude		<b>Hautes-Corbières</b>	<b>Corbières Orientales</b>	<b>Corbières Occidentales</b>	<b>Basses Corbières</b>
		1 animation	2 animations	2 animations	1 animation
Animations grand public					
Total	HT				
	TTC				





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

**Lot n°2 :**

Aude		<b>Vallée de l'Orbieu</b> 3 animations	<b>Vallée du Torgan</b> 1 animation
<b>Animations grand public</b>			
<b>Total</b>	<b>HT</b>		
	<b>TTC</b>		

**Lot n°3 :**

Aude	<b>Hauts-Corbières</b> 4 animations	<b>Corbières Orientales</b> 4 animations	<b>Corbières Occidentales</b> 4 animations	<b>Basses Corbières</b> 2 animations	<b>Vallée de l'Orbieu</b> 4 animations	<b>Vallée du Torgan</b> 2 animations
<b>Animation à destination du public scolaire</b>						
<b>Total</b>	<b>HT</b>					
	<b>TTC</b>					

**Lot n°4 :**

Pyrénées-Orientales		<b>Basses Corbières</b> 1 animation
<b>Animation grand public</b>		
<b>Total</b>	<b>HT</b>	
	<b>TTC</b>	





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

**Lot n°5 :**

Pyrénées-Orientales		<b>Basses Corbières</b> 1 animation
<b>Animation à destination du public scolaire</b>		
<b>Total</b>	<b>HT</b>	
	<b>TTC</b>	







Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Nom de la société :

	<b>Signataire</b>	<b>Interlocuteur privilégié auprès de la collectivité (à remplir si différent du signataire)</b>
<b>Prénom</b>		
<b>Nom</b>		
<b>Fonction</b>		
<b>Tél. fixe</b>		
<b>Tél. mobile</b>		
<b>E-mail</b>		

Adresse professionnelle de la société :

Adresse :

Code postal :            Ville :            Complément :

SIRET :            -            -            -            Code APE/NAF :

Signature des parties

Fait à Tuchan, le

A

Le Président

le

La société

Hervé Baro



## ANNEXE 1 : Fiche bilan d'animation Grand public – Modèle type

INFORMATIONS GENERALES	
Date de l'animation	
Commune de l'animation	
Structure	
Animateur	
Matériels utilisés	
Approche pédagogique (balade, conférence, atelier, etc.)	
Intitulé de l'animation	
Description courte de l'animation	
Si annulation, causes :	
PARTICIPATION	
Nb. de participants	
... dont adultes	
... dont enfants	
Nb. de personnes en situation de handicap	
Nb. de personnes faisant une animation EEDD pour la 1ère fois	
ORIGINES DES PARTICIPANTS	
Nb. de personnes habitant la commune	
Nb. de personnes n'habitant pas le PNR	
Si possible, préciser la région ou le pays d'origine	
BILAN QUALITATIF	
Interactions avec le public 1 = Peu d'interactions 5 = Très bonnes interactions, public intéressé	1 2 3 4 5
L'animation semblait répondre aux attentes du public 1= Pas du tout, le public était venu pour autre chose 5 = Tout à fait !	1 2 3 4 5
A garder	
A éviter/supprimer	



Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

## ANNEXE 2 : Contrat de cession gratuite des droits patrimoniaux d'auteur

ENTRE UN PHOTOGRAPHE ET LE PARC NATUREL REGIONAL DES CORBIERES-FENOUILLEDES

Entre les soussignés :

### **Le Parc naturel régional des Corbières-Fenouillèdes**

2, rue de la cave coopérative – 11350 Tuchan

Tél. : 04 68 33 99 80

Courriel : [contact@corbieres-fenouilledes.fr](mailto:contact@corbieres-fenouilledes.fr)

Ci-après désigné « PNRCF »

Et

Ci-après désigné le « photographe » ou l' « auteur »

### **OBJET DU CONTRAT**

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le photographe cède gratuitement au PNRCF ses droits patrimoniaux d'auteur tels que formulés à l'article L.122-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Les droits patrimoniaux comprennent le droit de reproduction (fixation matérielle de l'œuvre) et le droit de représentation (communication de l'œuvre au public).

Par cette cession, le PNRCF est autorisé à utiliser les images visées, dans un but d'information sur les actions EEDD qu'il mène, et dans les conditions définies ci-dessous.

Ce contrat concerne la cession des photographies numériques ou numérisées réalisées dans le cadre de la mission relative aux **actions de sensibilisation 2024 sur les sites Natura 2000 animés par le PNRCF.**

### **ETENDUE DES DROITS CEDES**

**Cession du droit de représentation et de reproduction : l'auteur cède au PNRCF des droits d'exploitation et de reproduction de photographies tels que formulés ci-dessous.**





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



## **Rétrocession du droit d'utilisation des images**

**L'auteur autorise l'intégration des images dans une photothèque numérique et leur consultation sur écran informatique au siège du PNRCF.**

### **Utilisation non commerciale**

L'auteur autorise l'utilisation de ses photographies sur tout support, pour des activités non commerciales, menées par le PNRCF et la Fédération des Parcs naturels régionaux (PNR) de France, avec ou sans partenaire, dont l'objectif est la promotion du territoire, des Parcs et de leurs actions.

Ces activités non commerciales comprennent notamment :

- Les publications de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, ainsi que les documents de promotion, d'information ou de sensibilisation environnementale par le PNRCF ;
- L'utilisation pour illustrer tout article de presse ou autres documents pour la promotion des Parcs, de la Fédération des PNR de France ou de leurs activités ;
- Les activités à but pédagogique, telles que des expositions, des projections publiques, des diaporamas libres d'accès ;
- L'édition de CD audio, CD-Rom, DVD de promotion distribué gratuitement, et tout autre support numérique gratuit ;
- Les rapports d'étude du PNRCF à usage interne et les documents nécessaires à l'animation des sites Natura 2000.

### **CONSULTATION DES IMAGES SUR INTERNET**

Les photographies visées au présent contrat pourront servir à illustrer le site Internet du PNRCF et de la Fédération des PNR de France.

### **MENTIONS OBLIGATOIRES**

Pour toutes ces utilisations, aussi bien par le PNRCF que par la Fédération des PNR de France et son réseau, il sera fait mention du nom de l'auteur et du PNRCF de la manière suivante : © X. XXXXX

### **CONTREPARTIE DU PNRCF A LA CESSION**

La photothèque du PNRCF fonctionne comme une banque d'images : le PNRCF s'engage à mettre en relation le photographe avec tout acheteur intéressé par une image en communiquant au demandeur les coordonnées du photographe. L'échange se traitera directement entre le demandeur et le photographe.

### **DUREE ET ETENDUE GEOGRAPHIQUE DU CONTRAT**





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

Le présent contrat est conclu pour toute la durée des droits patrimoniaux. Selon l'article L.123-1, le droit patrimonial d'auteur dure toute la vie de l'auteur, et à son décès, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droit pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent.

L'autorisation d'exploiter l'œuvre conformément aux destinations prévues dans ce présent contrat est valable sur tout le territoire français et à l'étranger.

### **LIMITES A LA CESSION**

Le photographe demeure libre d'utiliser ces images par ailleurs, sans toutefois en faire un usage contraire à l'esprit des PNR.

### **QUANT AUX PHOTOGRAPHIES**

- *Personnes photographiées*

L'auteur garantit au PNRCF la libre utilisation des photographies et décharge donc le PNRCF de tout recours ou de toute réclamation émanant des personnes physiques photographiées au titre de leur droit à l'image, ainsi que des personnes physiques ou morales, propriétaires de biens sujets des photographies, au titre de leur droit de propriété.

Dans le cas où ces autorisations n'auraient pas été recueillies, cela sera indiqué expressément à la fin de ce contrat.

- *Légendes*

L'auteur s'engage à élaborer une description des images produites suivant les critères qui lui seront fournis par l'administrateur responsable du projet (notamment habitat naturel et lieu).

Le PNRCF pourra demander au photographe d'apporter des descriptions ou des explications complémentaires à ces clichés.

- *Retouches, utilisation partielle de l'œuvre*

L'auteur autorise l'utilisation partielle, la retouche, la modification d'une image.

### **GARANTIES DE L'AUTEUR**

L'auteur déclare et garantit être le seul détenteur des droits d'exploitation desdites photographies, et peut en conséquence en céder l'utilisation au PNRCF, sans que ce dernier ne soit jamais ni recherché ni inquiété. L'auteur déclare en outre n'être tenu à ce jour par aucun engagement pouvant entraver ou retarder la bonne exécution du présent contrat.

Le photographe garantit le PNRCF contre tout trouble, revendication, et éviction quelconque.





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

## **RESPONSABILITE DU PNRCF**

Le PNRCF s'engage à utiliser les photographies conformément à la vocation des Parcs qui est « *de protéger et valoriser le patrimoine naturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement.* »

Le PNRCF s'engage à prendre toutes les dispositions pour garantir la non-reproduction par des tiers des documents numérisés.

Le PNRCF et l'auteur s'engagent à se prêter mutuellement appui pour poursuivre toute contrefaçon ou usage abusif par toutes voies légales.

## **EN CAS DE LITIGE**

En cas de différend concernant l'application ou l'interprétation du présent contrat, les parties ont la faculté de recourir d'un commun accord à la conciliation. Cette mission est confiée à deux conciliateurs qui l'acceptent, l'un étant désigné par le PNRCF et l'autre par le photographe. Les conciliateurs proposent un compromis aux parties qui demeurent libres de l'accepter ou de le refuser. Un compromis accepté par les parties met fin à toute action ou revendication.

En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Montpellier sera seul compétent.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

<p>Le photographe</p>	<p>Pour le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Corbières-Fenouillèdes</p> <p><b>Hervé BARO</b> <b>Président</b></p>
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

